

MAIRIE DE VASSEL

PUY DE DOME

ARRETE N°2025_1412_001 Arrêté relatif à la capture et à la stérilisation des chats errants pour l'année 2025

LE MAIRE

Vu le code de la santé publique ;

Vu code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L 211-27 et L 214-3 ;

Vu l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement sanitaire départemental du Puy-de-Dôme,

Vu la délibération du Conseil Municipal de VASSEL en date du 7 février 2024 approuvant la mise en place d'une campagne de stérilisation des chats libres par convention avec l'Association Protectrice des Animaux du Puy-de-Dôme, domiciliée Les Bas Charmets » 63360 GERZAT ;

Considérant la prolifération de chats errants sur la commune de VASSEL ;

Considérant le danger pour les personnes ou les animaux domestiques que représente cette invasion de chats sauvages,

Considérant le caractère urgent de la situation,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les chats non identifiés vivant en groupe dans des lieux publics de la commune seront capturés afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L 212-10 du code rural, préalablement à leur relâcher dans les mêmes lieux.

ARTICLE 2 : Tout au long de l'année 2025, il est prévu une opération de capture dans plusieurs lieux publics de la commune. La capture sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection animale.

ARTICLE 3 : L'identification de ces chats sera réalisée au nom de la commune.

ARTICLE 4 : La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde au sens de l'article L 211-11 de ces populations sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'APA du Puy-de-Dôme.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie.

Fait à VASSEL, le 14 février 2025

Le Maire,

Françoise BERNARD



Ampliation adressée à :

- Monsieur le préfet ;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de BILLOM ;
- Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations.